

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU
MAIRE

REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Vu les articles L. 2212-1 et L. 2213-2 du C.G.C.T.
Vu le code de la voirie routière
Vu l'arrêté interministériel du 27 Avril 1999 relatif à la signalisation
Vu la demande de fermeture à la circulation de SUEZ EAU France - THIZY du 15/02/2024 pour des travaux de renouvellement de branchement d'eau potable chez Mr GIRAUD Joël dans le Chemin des Hauts de Béjure sur la VC n° 19 à Pradines (Loire).

ARRETE

Article 1^{er} : Dans le cadre de la demande effectuée par SUEZ EAU FRANCE, des travaux seront effectués sur la **Voie Communale n°19 hors agglomération** et plus précisément à proximité de la propriété de Joël GIRAUD dans le **Chemin des Hauts de Béjure à Pradines**, à compter du 11 mars 2024 sur une période de 33 jours avec un jour de travaux.

Article 2 : Durant cette période, cette partie de la Voie Communale n°19 (hors agglomération) sera fermée à la circulation dans les deux sens de circulation. Un itinéraire de déviation sera indiqué.
Seuls les riverains et les entreprises seront autorisés à emprunter cette voie.

Article 3 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- La Gendarmerie de St Symphorien de Lay.
- L'entreprise SUEZ EAU France.

Fait à PRADINES, le 15/02/2024.

Le Maire,
Charles BRUN.

